

France Services : être aidé dans vos démarches près de chez vous !

Depuis le 1^{er} janvier 2021, 19 structures France Services ont ouvert dans le département de la Vienne, pour faciliter l'accès aux services publics et accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques du quotidien (retraite, justice, logement, mobilité, santé, etc.).

• Quels sont les services proposés ?

France services est un guichet unique qui permet d'accéder aux principaux services publics, tels que les Finances Publiques, l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, ou La Poste.

Sur place, des agents France Services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation et vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien (déclaration de revenus, gestion du prélèvement à la source, renouvellement de papiers, etc.).

Au-delà de ces démarches, ils assurent également un accompagnement dans l'utilisation d'outils informatiques (création



d'une adresse mail, création d'identifiants pour accéder aux services publics en ligne, etc.), ainsi que dans les démarches numériques du quotidien (navigation sur les sites des services publics, simulation d'allocations, demande des documents en ligne, etc.) Dans chaque structure, des postes informatiques et imprimantes sont également en libre-service.

• Où trouver une France Services proche de chez vous ?

Dans la Vienne, 19 structures

France Services vous accueillent à Poitiers (3 Cités, La Blaiserie et Saint Eloi), Chauvigny, Saint Martin La Pallu, Lusignan, Mirebeau, Neuville-de-Poitou, Boivre-la-Vallée, Vouzailles, Moncontour, Monts-sur-Guesnes, Les Trois-Moutiers, Dangé-Saint-Romain, Ayron, Lençloître, Pleumartin, Gençay et Civray.

Pour obtenir les horaires et coordonnées de l'espace France Services le plus proche de chez vous, contactez votre mairie ou consultez le site internet www.cohesion-territoires.gouv.fr

Comment nous contacter ?

• Siège Social :

33 Rue du Planty - 05 49 45 66 76
86180 Buxerolles

Ouvert de 8h à 12h15 et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi

• 11 lieux d'accueil de proximité :

Retrouvez tous nos points d'accueil sur habitatdelavienne.fr dans la rubrique Nous contacter/Nous trouver

• Votre interlocutrice privilégiée :

Laure CHABANNE - Assistante Clientèle Senior
05 49 18 55 86-06 18 11 38 74 / l.chabanne@habitatdelavienne.fr

Maltraitance des personnes âgées

Vous êtes victime ou témoin de maltraitance, contactez le 3977 ou le 05 49 52 20 27



Covid-19 : restez protégés !

Depuis le 28 décembre, le rappel vaccinal contre la Covid-19 peut être administré 3 mois après la dernière injection de vaccin (Pfizer-BioNTech, Moderna ou AstraZeneca) et 4 semaines après l'injection unique de Janssen. Pour connaître la date limite à laquelle vous devez recevoir votre dose de rappel pour ne pas perdre votre passe sanitaire, l'Assurance maladie propose un nouveau télé-service : monrappelvaccinocovid.ameli.fr.

Vous pouvez également utiliser le simulateur : mesconseilscovid.sante.gouv.fr.

Le numéro vert 0 800 730 957, accessible gratuitement, tous les jours, de 6h à 22h permet aux personnes de plus de 80 ans de prendre rendez-vous (première ou deuxième injection ou dose de rappel) à domicile ou directement chez un professionnel de santé habilité à vacciner.

Source : Service-Public.fr

À propos ma vie de senior, la lettre d'information des locataires seniors d'Habitat de la Vienne - 33, rue du Planty - BP 27 - 86180 Buxerolles
Direction de la publication : Pascal Aveline - Photographies : Habitat de la Vienne, Adobe Stock - Rédaction et mise en page : Laurent Chaigne/Laure Chabanne/Laura Casanova / Charlotte Dupin - Maquette : Habitat de la Vienne - Impression : Megatop - Tiré à 3 300 exemplaires

à propos ma vie de senior

LA LETTRE D'INFORMATION DES LOCATAIRES SENIORS D'HABITAT DE LA VIENNE



TÉLÉASSISTANCE :

POUR VIVRE À DOMICILE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Édito



Depuis 2013, Habitat de la Vienne vous propose de souscrire un service de téléassistance à tarif préférentiel dont une partie du coût est prise en charge par l'Office. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de notre organisme de substituer une logique de prévention à l'habituelle logique d'assistance et d'anticiper ainsi les effets négatifs du vieillissement en préservant l'autonomie le plus longtemps possible. Une centaine de locataires est abonnée à ce service qui s'avère très pertinent puisque chaque année, grâce à ce dispositif, de nombreuses interventions sont déclenchées permettant ainsi une prise en charge rapide des personnes.

Pour améliorer encore ce service, nous avons décidé de retenir un nouveau partenaire, la société BLUELINEA, et négocié pour vous des tarifs plus intéressants. Les détails de cette nouvelle offre vous sont présentés dans ce nouveau numéro de votre « A Propos, ma vie de senior », que j'espère vous aurez plaisir à découvrir.

Je ne pouvais pas terminer cet édit sans évoquer la pandémie du Covid-19 qui occupe encore fortement l'actualité de ce début d'année. De nouvelles dispositions ont été prises par le gouvernement pour la dose de rappel de vaccination qui constitue pour nous un des moyens de faire face au virus ; elles vous sont rappelées dans ce numéro.

J'en profite, enfin, pour vous souhaiter, ainsi qu'à toutes les personnes qui vous sont chères, une bonne année 2022. Bonne lecture à tous !

Henri COLIN
Président d'Habitat de la Vienne

Sommaire

Édito	P. 1
Téléassistance	P. 2
À savoir	P. 3
Trophées HSS®	P. 3
Info Services	P. 4
Les numéros utiles	P. 4



Rejoignez nous sur
www.habitatdelavienne.fr

Téléassistance : un service pour vivre à domicile en toute sérénité

Dans le cadre de sa démarche Habitat Senior Services®, et afin de favoriser la sécurité de ses locataires seniors, Habitat de la Vienne propose un service de téléassistance à tarif préférentiel. Ce dispositif, vous est proposé en partenariat avec la société BLUELINEA depuis le 1^{er} janvier 2022.

Qu'est-ce que la téléassistance ?

En cas de chute, de malaise, la téléassistance assure une présence rassurante et discrète où que vous soyez (selon l'offre choisie), à toute heure du jour ou de la nuit, pour vous secourir en cas d'urgence, mais aussi pour vous apporter un réconfort convivial.



Comment fonctionne la téléassistance ?

1. Par une simple pression sur votre déclencheur (voir la rubrique matériel), vous entrez en contact avec un plateau d'écoute actif 24h/24. La télécommande est étanche et fonctionne sans décrocher le téléphone.

2. Dès réception de l'appel, un opérateur est à votre écoute via votre boîtier transmetteur. Si vous n'êtes pas en mesure de vous exprimer, il agira au plus vite pour vous venir en aide.

3. En fonction de la situation, l'opérateur prévient vos proches et alertera les secours si nécessaire.

4. L'opérateur continuera à dialoguer avec vous jusqu'à l'arrivée d'un proche ou des secours.

Un accès au service facilité :

✓ Un service à tarif préférentiel

Pour vous proposer un tarif le plus attractif possible, l'Office prend en charge une partie du coût de l'abonnement mensuel, ramenant celui-ci à moins de 5 € par mois. Les tarifs pour les locataires de l'Office sont les suivants :

- Abonnement au tarif privilégié de **4,38 €/mois**.
- Option détecteur de chute : **3 € supplémentaires/mois**.
- Transmetteur GSM (pour les abonnés sans ligne fixe) : **2,40 € supplémentaires/mois**.
- Pour une téléassistance mobile géolocalisée (domicile et extérieur) : abonnement au tarif privilégié de 11,40 € /mois.

Exemple : En optant pour une téléassistance avec détecteur de chute, et si vous disposez d'une ligne fixe à votre domicile, le coût de votre abonnement mensuel s'élèvera à 7,38 €.

✓ Crédit d'impôt



La téléassistance est reconnue par l'Agence Nationale des Services à la personne. **Que vous soyez imposable ou non**, vous pourrez donc bénéficier d'une **réduction de 50% des sommes versées au titre de votre abonnement**. Après réduction, cela signifie qu'un abonnement mensuel au tarif de 4,38 € vous reviendra à 2,19 €/mois.

✓ De nombreux partenaires financiers

Selon votre situation, des collectivités, des mutuelles ou organismes de retraite peuvent également prendre en charge une partie ou la totalité de cet abonnement.

Comment bénéficier de la téléassistance ?

Pour bénéficier de ce tarif préférentiel, un abonnement doit être souscrit auprès de BLUELINEA.

- Si vous disposez déjà de ce service via Mondial Assistance et que vous souhaitez le maintenir, vous n'avez aucune démarche à effectuer. BLUELINEA vous contactera par téléphone afin d'organiser le transfert de votre abonnement.
- Si vous ne disposez pas de ce service, contactez votre Assistante Clientèle Senior au 05.49.18.55.86 ou par mail à : l.chabanne@habitatdelavienne.fr afin de recevoir un formulaire d'inscription. Si besoin, elle se rendra à votre domicile afin de vous accompagner dans cette démarche.

Bon à savoir

103 : c'est le nombre de locataires abonnés à la téléassistance avec Habitat de la Vienne.

52 : c'est le nombre de chutes signalées par nos abonnés en 2020.

838 : C'est le nombre d'appels de convivialité passés par les opérateurs en 2020.

Un matériel adapté



À SAVOIR

Vos besoins évoluent : faire adapter votre logement est possible !

Avec les années, certains gestes du quotidien deviennent plus difficiles. Pour vous permettre de vivre plus confortablement dans votre logement et favoriser votre maintien à domicile, Habitat de la Vienne propose différents travaux d'adaptation en faveur de ses locataires seniors. Découvrez lesquels !

Les adaptations techniques

À la demande de ses locataires seniors, Habitat de la Vienne réalise des adaptations techniques dans le logement. La majorité d'entre elles concernent :

- La pose d'une barre d'appui dans les sanitaires ou la douche ;
- La transformation de la baignoire en douche ;
- L'installation de volets roulants électriques dans le séjour et/ou la cuisine (si la fenêtre est située au-dessus de l'évier).

Quelles sont les conditions ?

Les travaux pourront être entrepris sous réserve que les caractéristiques techniques du logement le permettent, et à condition que le locataire ait une ancienneté de 2 ans, soit à jour de ses loyers et réponde aux critères suivants :

	Âge	Certificat médical
Transformation de la baignoire en douche	à partir de 65 ans	oui
Installation de volets roulants électriques	à partir de 80 ans	non



Quelles sont les démarches à réaliser ?

Il vous suffit d'adresser une demande écrite par courrier ou de la déposer à l'antenne ou agence la plus proche de chez vous.

Si les travaux sont réalisables

Une entreprise mandatée par l'Office interviendra chez vous et vous n'aurez rien à régler. Votre Assistante Clientèle Senior est également à votre écoute durant toute cette période de travaux.

Si les travaux ne sont pas réalisables

Votre Assistante Clientèle Senior peut étudier une mutation avec votre accord. Selon votre situation et vos critères de recherche, un logement plus adapté pourra vous être proposé.

Habitat de la Vienne lauréat des Trophées HSS®

Pour la 2^{ème} année consécutive, Habitat de la Vienne a été récompensé (prix « coup de cœur du jury ») lors des Trophées Habitat Senior Services® 2021 pour la création de son service d'aide au désencombrement des logements en partenariat avec l'association CIF-SP. Parce qu'il est parfois difficile lors d'opérations de réhabilitation lourde pour les locataires âgés et parfois isolés, de réaliser eux-mêmes le désencombrement de leur logement, Habitat de la Vienne a décidé de s'associer en 2020 à l'association CIF-SP afin de mettre en place un service gratuit d'aide adapté et sur-mesure pour ses locataires seniors : une façon d'accompagner autrement et de contribuer à lutter contre l'isolement par la création de liens avec les bénévoles de l'association.



Ateliers équilibre



À partir de janvier à Vouneuil-sur-Vienne, vous pouvez participer à un cours de gymnastique équilibre :

- Séance le mercredi, de 10h30 à 11h30, au gymnase (salle de gymnastique), Rue de Bel Air.
- Cotisation de 55 € de janvier à juin 2022, soit 22 séances (hors congés scolaires).
- Possibilité de payer en plusieurs fois. **Pass sanitaire obligatoire.**

Pour plus d'informations ou inscription : contactez la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire 86 au 06 47 49 30 78